

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 février 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON– Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER– Régine MARCY– Danièle REYNAUD – Brigitte QUERE (arrivée à 19h25)

Absents excusés : Thierry BERRES - Stéphanie PREVOST - Albert MOZZATTI – Alain CHARTIN – Eric BOISSIN

Absents non excusés :

Procurations : - Thiery BERRES à Jean-Pierre LAPORTE - Albert MOZZATTI à Régine MARCY – Alain CHARTIN à Corinne LARCHER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

## Ordre du Jour

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **1. Réalisation sentier pédagogique moulin Dupuy**

Dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Vallées de la Beaume et de la Drobie, un sentier pédagogique mettant en valeur la biodiversité est prévu autours du moulin Dupuy au bord du ruisseau l'alune. Ce projet sera piloté par la communauté de communes "Beaume-Drobie" en association avec les communes de Saint-André-Lachamps, de Lablachère et l'association du moulin Dupuy. Une participation financière de 1250 euros a été demandée à chaque commune pour un budget global de 12500 euros. L'objectif étant de sensibiliser le public à la biodiversité de la rivière et ses milieux adjacents.

*JL Sautel* : qui va gérer les panneaux pédagogiques ?

*Y. Marchal* : la CdC et les 2 communes ; le budget étant limité il y aura peu de panneaux mais ils concerneront en priorité les pollinisateurs et des batraciens. Pour l'instant on en est au côté financier et on développera les affichages ensuite.

*R. Marcy* : si l'on fait appel à des conférenciers, cela va avoir un coût

*Y. Marchal* : non car la FRAPNA et l'association de Païolive pourront intervenir

*JL Sautel* : mais cela ne va pas plaire à tout le monde car il y a des zones sensibles. Le tracé est-il défini ?

*Y. Marchal* : les zones sensibles seront protégées. Non le tracé n'est pas encore fait. Le circuit sera court puisqu'il est à but pédagogique. Il pourrait y avoir une liaison entre Ribes et St André Lachamp

*Le maire* : cela ne peut que limiter les intrusions sauvages. Dans ce secteur il y a des habitations non autorisées. Sur Lablachère, nous sommes très vigilants et faisons en sorte de les interdire. Le sentier servira à découvrir la faune et la flore.

*Y. Marchal* : pour l'instant c'est le démarrage, nous vous tiendrons informés de la suite.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **2. Transfert réseaux eau potable et eaux usées le Castellet**

Les travaux d'aménagement de 20 logements et 9 lots à la vente au Castellet sont terminés. Les concepteurs HLM du Vivarais et ADIS sollicitent la rétrocession des réseaux eaux usées et eau potable situés sous l'emprise des voiries. Cette rétrocession sera effectuée avec servitude. Les travaux ont fait l'objet de deux déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

*JL Sautel* : Est-ce que le pluvial est dirigé vers l'Auzon ?

*Le Maire et D. Pouget Tirion* : non car il y a des bacs de rétentions qui sont suffisants

*JL Sautel* : et quand ils débordent ?

*Le Maire* : cela n'est jamais arrivé. Il pourrait y avoir une source qui inonde les jardins face à la pente, mais aucune solution n'a été trouvée actuellement.

*JL Sautel* : les terrains à vendre sont-ils viabilisés ?

*Le Maire* : oui

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **3. Nouveaux tarifs encarts publicitaires bulletin municipal annuel**

Depuis 2023, la municipalité rédige un bulletin municipal annuel. Cette publication pratique permet, entre autres, à la population lablachéroise de prendre connaissance des démarches administratives, de la vie associative de notre village, des actualités des divers syndicats, des réalisations communales et des projets.

La commission a choisi de financer le bulletin municipal en faisant directement appel à des commerçants et artisans locaux ou externes à la commune qui s'acquittent des encarts publicitaires moyennant une participation financière. Lors de la commission préparatoire du 25/4/2024, il a été décidé de réévaluer le tarif des encarts publicitaires dont le prix est très compétitif : de 40 à 45€ pour un encart format carte de visite ; 120 à 130€ pour un format ¼ de page ; maintien à 200€ pour le format ½ page. Ces tarifs nous permettent de recueillir suffisamment de souscriptions pour financer ce bulletin qui est imprimé et mis en page chez ARDESCA PRINT.

*N. Djian :* La distribution est effectuée très sérieusement par Deen Diffusion ; malgré leur savoir-faire, il peut y avoir des oublis ou des bulletins qui disparaissent avant que les administrés en prennent connaissance. Je les remercie de signaler ces problèmes afin que nous puissions intervenir auprès du distributeur. Bien sûr, nous vous remettons les bulletins municipaux non réceptionnés.

*Régine Marcy :* une seule boîte aux lettres mais deux noms néanmoins je ne reçois qu'un seul bulletin

*Nicole Djian :* Il est difficile d'assurer une distribution correcte lorsque les boîtes aux lettres ne sont pas aux normes, notamment lorsqu'il pleut. Certaines particularités, comme une seule BAL pour 2 maisons sont difficilement gérables. J'attirerai l'attention du distributeur.

*Le Maire :* les bulletins n'étaient pas distribués à une habitant de Drome, Nicole est allée y déposer les bulletins de l'année et signalé le problème au distributeur.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **4. Demande de subvention Atout Ruralité 07 – Pacte routier**

Dans le cadre de la subvention Atout Ruralité 07 la commission voirie a identifié le Chemin de Chalencon pour réaliser des travaux de remise en état. Le montant des travaux sur une longueur de 830ml s'élève à la somme de 69 230€ HT. La subvention maximum de 20 000€ est sollicitée pour ce chantier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **5. Reconduction convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie**

Le contrat de mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie par le Département (SDEA) est arrivé à son terme et doit être reconduit pour trois ans. Il est forfaitisé à hauteur de 2,75€ par habitant sur la base de la population INSEE en vigueur l'année de la prise d'effet de la convention soit 2 251 habitants. Le montant total s'élève donc à la somme de 6 245,25€ HT.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **6. Tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

*B. Quéré :* En ce qui concerne les postes à temps partiel, est-ce à la demande du personnel ou de la mairie ?

*Le Maire :* le plus souvent c'est à la demande de personnel mais en cas de départ nous embauchons au même nombre d'heures que le poste laissé vacant. Il se peut ensuite que cela évolue selon les besoins. Le personnel scolaire est annualisé et reste donc particulier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### Questions diverses

#### - **Classification école publique – commission du 19/02/2025**

Avec Roger nous avons été surpris de ne pas avoir eu le passage de la commission de sécurité à l'école publique. L'école est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie mais le SDIS et la Sous-préfecture se penche sur la particularité de l'école publique de Lablachère qui pourrait en fait être classée en 4<sup>ème</sup> catégorie avec visites périodiques de la commission (tous les trois ans). Une commission de sécurité a visité l'école publique le 19 février 2025 afin de connaître tous les éléments lui permettant de prendre sa décision.

Elle en a profité pour lister les mesures de sécurité (alarme, portes coupe-feu, multiprises, encombrement des couloirs ... ) à respecter ou améliorer.

Dans tous les cas, les différents acteurs doivent être très vigilants sur la sécurité et les biens.

Notre employé municipal Jolan, par ailleurs pompier, a été nommé référent sécurité

**R. Halegouet** : dans l'ensemble la sécurité est respectée

**Le Maire** : d'ailleurs la commission a émis un avis favorable au maintien de l'ouverture de l'école

**R. Halegouet** : une visite de sécurité tous les 3 ans serait un plus

#### - **Le moustique tigre :**

Face à l'invasion du moustique tigre, le département de l'Ardèche a mis en place une formation pour des référents communaux (un élu associé avec un agent technique communal) afin de mettre en place un plan de lutte au niveau communal. Une première journée théorique a eu lieu le 19 février 2025; y seront associées deux journées pratiques dans le but de déterminer des actions réalisables.

#### - **Apostille**

Les signatures des officiers de l'état civil des communes devront désormais être versées dans une base de données nationale qui sera gérée par le conseil supérieur du Notariat. Ces dispositions concernant des actes publics destinés à être produits à l'étranger. Aujourd'hui l'apostille, nom donné à la certification des documents émanant d'une autorité française destinés à être produit à l'étranger, est délivrée par les parquets généraux. Elle sera maintenant transférée au notaire.

Afin de mettre en œuvre cette réforme il est demandé aux communes de désigner un référent. Une secrétaire de la Mairie a été désignée à cet effet.

#### - **Inauguration de la pelouse de La Raze aura lieu le 21/03/2025 à 17h30**

### Tour de table

**Martine CARRIER** : sans observation

**Roger HALEGOUET** : Nous avons déjà enregistré 11 inscriptions pour l'école publique. Il n'y aura pas de fermeture ni d'ouverture de classe car le seuil est de 161 élèves

**Dominique POUGET TIRION** : sans observation

**Lysiane FREMON** : le chantier du changement des plaques en polycarbonate de la salle d'animation rurale est commencé ; il sera terminé vendredi

Les demandes de subventions et les documents comptables pour les associations nous sont adressés

**Nicole DJIANN** : sans observation

**Yannick MARCHAL** :

- Le 13 mars 2025 aura lieu une réunion intercommunale pour continuer à essayer de réaliser une charte et des actions communes en faveur de la protection des pollinisateurs dont la chute des populations est bien confirmée

- le samedi 29 mars 2025 aura lieu sur la commune la réalisation de la haie de Benjes pour la protection des pollinisateurs. Cette action encadrée par la communauté de communes "Baume-Drobie" sera ouverte au public. Une communication sera bientôt mise en place.

**Brigitte QUERE** : la sortie piétonne du Castelet n'est pas sécurisée (problème déjà évoqué). Les enfants risquent un accident.

**Le Maire** : le département n'a pas suivi notre projet de cheminement piétons prévu en partie sur le terrain ADIS en partie sur la route départementale tout en élargissant celui-ci en se portant acquéreur d'une partie du parking de la boulangerie. Je vais relancer les services du département.

**Jean-Luc SAUTEL** : j'ai été interpellé par un administré qui est convoqué à la gendarmerie de Largentière pour un problème de piscine. Il semble très mécontent aussi je lui ai promis d'en parler au conseil municipal

**Le Maire** : un particulier a construit une piscine malgré un refus de permis de construire. Une procédure judiciaire est en cours.

**Corinne LARCHER** : sans observation

**Régine MARCY** : sans observation

**Danièle REYNAUD** : sans observation

La séance est levée à 21 h

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance